

Québec, le 12 avril 2018

**Objet : Demande d'accès à des documents**

---

La présente a pour objet le suivi de votre demande du 22 mars 2018, visant à obtenir le rapport d'enquête ainsi que le questionnaire transmis aux entreprises dans le cadre de l'*Enquête sur les émissions de gaz à effet de serre*.

Nous vous informons que nous ne pouvons accéder à votre demande, pour les motifs suivants. L'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après nommée : la Loi) prévoit ce qui suit :

Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

...2

Après analyse, il s'avère que votre demande est relative à un document produit pour le compte du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Nous vous invitons à formuler votre demande auprès de M<sup>me</sup> Pascale Porlier, responsable de l'accès aux documents, aux coordonnées suivantes :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la  
Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 30e étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Courriel : [acces@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:acces@mddelcc.gouv.qc.ca)  
Télécopieur : 418 643-0083

Conformément à l'article 46 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions de recevoir, \_\_\_\_\_, nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents et de  
la protection des renseignements personnels,

Patricia Caris

p. j. Avis de recours